



Vandalisme sur véhicule garée dans la rue

Par **KODYLOU75**, le **14/03/2012 à 20:01**

Bonjour,rrnrMaison comprenant 3 appartements en location , mais deux entrées :rrnrJ'occupe le RDC avec une entrée sur le côté et un gros chiffre 16 sur la boîte aux lettres. J'ai vraiment une entrée à mon appart à part.rn1er étage NOUVEAUX LOCATAIRES depuis à peine 6 mois, jeunes, bruyants d'origine maghrébine. 2ème étage 3ème locataire : RAS rnCes deux derniers utilisent l'entrée principale dans le corps de la maisonrnIl y a quinze jours environ graffiti sur mur sous la fenêtre SDB des locataires du 1er étage, "PAYE TA DETTE BATARD" et d'autres inscriptions sur la porte d'entrée principale et la porte du garage (de l'arabe ?)rnIls s'empressent de l'effacer complètement le lendemain avec un coup de peinture.Hier, je sors de chez moi (donc de la porte de côté) mon véhicule garé juste en face, un hasard suivant les places que l'on trouve.Stupeur, 16 impacts de balle sur toute la longueur de ma voiture, gros calibre 9mm (dixit police scientifique)rnErreur de cible bien sûr, je suis victime. Véhicule enlevé et mis à la police pour recherches, analyses etc prise de photos rnMES PREMIERES DEMARCHES rnDépôt plainte à la police avec détails précis des faitsrnDémarche auprès de l'assurancernDEMARCHES PROGRAMMEES DEMAINrnRédaction demande d'expulsion des personnes avec pétition auprès des voisinsrnDépôt plainte à la police contre la propriétairernInformation et dépôt plainte auprès de la mairie d'où j'habiternLettre recommandée avec AR avec tous les éléments joints à l'attention de la proprio lui détaillant le pourquoi de ma plainte rnEst-ce que mes démarches sont judicieuses rnEn tout cas vos conseils judicieux seront les bienvenusJe vous remercie de votre prompteréponseDylou

Par **Sedlex**, le **15/03/2012 à 10:58**

Bonjour Dylou,rrnrJe porte à votre attention le fait que ce forum ne donne que des informations juridiques de nature documentaires. Seuls les professionnels du droit peuvent

légalement donner des conseils d'opportunité sur le droit. rnrnDans votre cas vous semblez être bien informé et avoir fait toutes les démarches possibles et notamment le dépôt d'une plainte.rnrnVous ne pouvez pas faire grand chose d'autre de concret sinon attendre que l'enquête suive son cours. Il faut que des nouvelle preuves soient versées au dossier puisque vous n'êtes pas en mesure actuellement relier la dégradation de votre véhicule au locataire de votre immeuble. rnrnCdt

Par **chris_idv**, le **15/03/2012** à **12:39**

Bonjour,rnrn[16 impacts de balle sur toute la longueur de ma voiture, gros calibre 9mm (dixit police scientifique)]rnrn[vos conseils judicieux seront les bienvenus.]rnrnA ce stade là il ne s'agit plus vraiment de conseil juridique, mais d'un conseil de survie: Faites le nécessaire pour que votre visage soit en permanence reconnaissable , même de loin, afin d'éviter d'être pris par erreur pour cible.rnrnCordialement,